

Le 09 septembre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 septembre 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, Mme Sophie GOUDIN, M. Richard GRIFFON

Absents :

M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIÈRE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Yves PARTRAT, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT

Procurations :

M. Sébastien FAUST à Mme Valérie PICQ, Mme Laurence BUSSIÈRE à M. Patrick BOUCHET, Mme Annabel TAILLANDIER à Mme Caroline ZANDER, Mme Célia DUMAS à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à M. Pierre CLAVEL, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Yves PARTRAT à M. Hervé JAVELLE, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : M. Hervé PANDRAUD

OBJET : Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue avec Saint-Etienne Métropole pour les travaux place de l'église

Rapporteur : Patrick BOUCHET

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Saint-Etienne Métropole et la Commune de la Fouillouse se sont accordés pour exercer de manière convergente leurs prérogatives respectives de maître d'ouvrage sur l'aménagement de la place de l'Eglise et des ruelles du centre historique. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été conclue entre les parties à cet effet en date du 1er février 2024. La Commune de La Fouillouse assure la maîtrise d'ouvrage unique de cette opération.

Au regard des évolutions de l'opération, en particulier des matériaux utilisés pour les revêtements de voirie, il est nécessaire de revoir la participation financière des partenaires de la manière suivante :

La part de la Saint-Etienne Métropole est de 479 000 € HT, y compris les frais de maîtrise d'œuvre et divers, dont :

- 122 000 €HT pour les travaux d'aménagement de voirie et de stationnement, financés sur l'enveloppe voirie de proximité dédiée à la commune ;
- 277 000 €HT pour les travaux d'assainissement ;
- 80 000 €HT pour les travaux d'eau potable.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec Saint-Etienne métropole pour les travaux place de l'église

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250909-56-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2025

Le secrétaire de séance,
Hervé PANDRAUD

Fait à la Fouillouse, le 09 septembre 2025

Le Maire
Patrick BOUCHET

